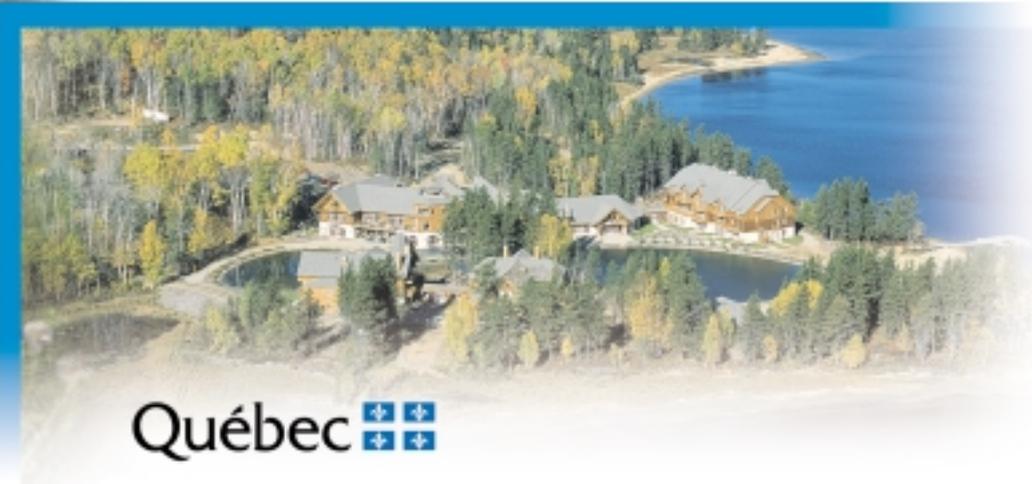




Plan régional
de développement
du territoire public

Saguenay – Lac-Saint-Jean





Mot du ministre des Ressources naturelles, et de la Faune

Depuis le tout début de son histoire, le territoire public, les terres comme les ressources, a constitué un atout indéniable pour notre développement. Il est l'assise d'une foule d'activités et constitue un levier économique majeur

qui permet au gouvernement de satisfaire les besoins de la population et d'assurer un juste équilibre entre les impératifs sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

C'est précisément pour mettre en valeur ce patrimoine collectif et en concilier les différents usages que les plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP) ont vu le jour. Les PRDTP facilitent l'émission de droits fonciers sur le territoire public et favorisent la concertation entre les partenaires de nos régions et les différents paliers gouvernementaux. En outre, la mise en œuvre du PRDTP du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourrait entraîner des investissements de quelque 10 millions de dollars en immobilisations et des dépenses de 15 millions de dollars.

Ensemble, nous pouvons offrir aux régions du Québec prospérité et dynamisme. Nous avons tout lieu d'être fiers des résultats obtenus jusqu'ici. En effet, nous disposons désormais d'un outil précieux et nous devons, sans plus tarder, veiller à la mise en œuvre de ce plan. Nous y parviendrons en établissant de fructueux partenariats pour la mise en œuvre du plan d'action du PRDTP et pour la promotion du développement récréotouristique sur le territoire public. Nos efforts conjugués contribueront au développement économique et social de nos régions.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones, des organismes publics, de même que des divers organismes fauniques, environnementaux et récréatifs qui ont œuvré avec énergie à l'élaboration des PRDTP. Merci de votre engagement et de votre persévérance!

Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles
et de la Faune

Partenaires pour le développement durable du territoire public

Le territoire québécois est immense et diversifié. Plus de 92% du territoire relève du domaine de l'État. Ce milieu abrite un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique du Québec. Il recèle également une multitude d'écosystèmes, de sites géologiques et de paysages exceptionnels.

Afin de mettre en valeur le territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) favorise une utilisation du territoire qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales des Québécois. Une utilisation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le PRDTP, un outil de gestion durable du territoire public

Le MRNF dispose de nombreux outils et modèles de gestion. L'un d'entre eux, le plan régional de développement du territoire public (PRDTP), vise à déterminer, de concert avec les intervenants régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public.

Le PRDTP a pour principal objectif d'associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public. Grâce à un vaste exercice de concertation et de consultations, des partenaires issus de ministères et d'organismes publics, des municipalités régionales de comté (MRC), des communautés autochtones ainsi que des organismes fauniques, environnementaux et récréatifs ont été appelés à donner leur point de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public. C'est sur la base de ces échanges que s'établit le contenu des PRDTP.

Les PRDTP ont été élaborés dans le cadre d'un processus continu. Ils présentent les grands principes retenus pour mettre en valeur le territoire public. D'autres volets s'ajouteront à celui du récréotourisme lorsque seront identifiés les nouveaux besoins sur l'émission de droits fonciers liés aux activités commerciales et industrielles, aux utilités

publiques et communautaires, aux territoires particuliers d'intervention, à la préservation et à la protection du territoire.

Les activités en émergence

Les possibilités de mise en valeur du territoire public sont nombreuses. Parmi elles, nous trouvons maintenant, partout au Québec, des activités telles que le tourisme d'aventure, l'écotourisme, les activités de plein air et la culture de petits fruits.

Généralement, ces activités en émergence entraînent des retombées économiques appréciables. Elles permettent d'instaurer le multiusage dans nos pratiques et nous aident à atteindre un meilleur équilibre et à tendre vers le développement durable de notre territoire.

Parmi ces activités, celles liées au récréotourisme sont, plus que tout autres, promises à un bel avenir. En effet, plusieurs données de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) nous permettent de croire que la demande touristique connaîtra un développement fulgurant au cours des prochaines années.

À l'échelle internationale, les préoccupations environnementales sont omniprésentes et les visiteurs sont très sensibles à l'écotourisme, souvent appelé tourisme durable. D'ailleurs, selon l'Organisation mondiale du tourisme, l'écotourisme connaît la croissance la plus rapide de toute l'industrie du voyage, soit une hausse de 10 à 30 % par rapport à une progression globale du tourisme d'environ 4 % par année. Par ailleurs, le nombre de touristes voyageant à l'extérieur de leur pays devrait croître de 76 % d'ici 2010.

Plus près de nous, on estime que les Québécois dépenseraient plus de 3,2 milliards de dollars par année pour des activités liées à la nature. En fait, les retombées annuelles des activités qui ont cours sur les terres publiques sont évaluées à plus de 1,15 milliard de dollars et donnent lieu à la création de 17 600 emplois (en années-personnes).

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un immense potentiel

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est réputé pour son majestueux fjord, son lac aussi grand qu'une mer intérieure et ses nombreuses rivières. Cette terre de contrastes et de beautés occupe un territoire d'une superficie de 106 508 km², ce qui la classe au troisième rang des régions du Québec. D'ailleurs, son immensité lui a valu le surnom de « Royaume ».

Le territoire public représente 92 % de cette région et correspond presque entièrement au plateau laurentien qui ceinture le territoire privé concentré dans les basses terres, en bordure de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.

La région constitue l'une des plus populaires du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune. L'enclavement géographique de la région par rapport au reste du Québec ainsi que les liens économiques que la population entretient avec le territoire public font d'ailleurs partie des raisons qui expliquent la forte fréquentation récréative de ce territoire. À titre d'exemple, on estime que près de 30 % des résidents de la région pratiquent la pêche sportive, comparativement à un taux de participation de 17,3 % pour l'ensemble du Québec.

L'économie régionale, largement tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles, connaît aujourd'hui des difficultés. Le récréotourisme représente donc pour la région un créneau de diversification économique plein de promesses.

La démesure des espaces, la beauté exceptionnelle de ses paysages grandioses et variés, la diversité faunique et l'imposant réseau hydrographique constituent quelques-uns des éléments attractifs de premier plan qui font la richesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Aménager le territoire dans un esprit de développement durable

Le PRDTP constitue pour les partenaires de la Table régionale de concertation non seulement un outil de planification mais aussi un levier d'action générateur d'emplois, d'in-

vestissements, et ce, au bénéfice des communautés locales et régionales. De plus, le PRDTP a été l'occasion d'une expérience pilote de participation réelle des Innus à la gestion du territoire et des ressources.

Les partenaires ont conçu le PRDTP afin d'améliorer la contribution du territoire public au développement et à la diversification de l'offre récréotouristique. Pour y parvenir, ils ont retenu quatre axes récréatifs correspondant aux corridors des activités récréatives de motoneige, de motoquad, de navigation et de liens interparcs. À cela s'ajoutent six secteurs de planification : le territoire habité, les montagnes du Bas-Saguenay, le massif des monts Valin, les grandes rivières, les grands réservoirs et le Pléti. La contribution du PRDTP au développement de l'industrie récréotouristique s'inscrit sur la base des produits et des services suivants :

■ Développement accru et intégré de la villégiature privée

La présence d'un grand nombre de lacs et de rivières ainsi que la popularité des activités de chasse et de pêche ont grandement contribué au développement de l'hébergement privé. La villégiature est d'ailleurs fort populaire : avec 9 280 occupations, la région abrite le quart des baux québécois de villégiature privée en territoire public. La majorité de ces baux (98 %) sont situés en milieu riverain.

Les villégiateurs proviennent majoritairement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais la proportion de la clientèle provenant de l'extérieur de la région a plus que doublé depuis 1990. D'ailleurs, la demande de baux de villégiature est en nette croissance et l'engouement est bien réel : une étude révèle que la demande serait douze fois supérieure à l'offre.

Pour les cinq prochaines années, le PRDTP prévoit la mise en disponibilité de 800 emplacements de villégiature.

L'ajout d'emplacements de villégiature permettra d'accroître la pratique des activités récréatives et entraînera des retombées économiques significatives.

■ Développement d'une offre d'hébergement commercial

L'hébergement commercial est peu développé sur le territoire public. On le retrouve principalement dans les pourvoiries, les parcs nationaux et les réserves fauniques, très présents au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Afin de renforcer l'économie du secteur récréotouristique et de donner un meilleur accès aux attraits naturels de la région, il importe d'accroître cette offre. L'hébergement commercial, qui regroupe les auberges, les chalets locatifs, les camps rustiques et les campings, représente donc un des créneaux de l'offre récréotouristique à développer. Pour y parvenir, le plan propose de soutenir les initiatives d'hébergement commercial sur le territoire public. À cette fin, diverses études d'évaluation de potentiel récréotouristique et d'impact seront démarrées et des sites d'intérêt pourraient être mis en valeur. Certains pôles, tels que les monts Valin, le fjord du Saguenay ainsi que d'autres territoires stratégiques qui présentent des potentiels intéressants, seront évalués.

■ Diversification des activités récréatives et de plein air

Les activités récréatives et de plein air constituent un attrait touristique déjà bien implanté dans la région. En plus des activités traditionnelles de chasse et de pêche, le territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe plus de 2 200 kilomètres de sentiers principalement utilisés pour la pratique de la motoneige, du motoquad, de la randonnée pédestre, du vélo de montagne ainsi que du traîneau à chiens. L'enneigement hâtif des vastes étendues et une accumulation de neige de près de sept mètres par endroit sur les monts Valin contribuent à la notoriété des activités hivernales de la région.

La région est également sillonnée par de nombreux parcours canotables et offre un large éventail de possibilités pour les amateurs ou les experts de canot, de kayak de rivière ou encore, de kayak de mer, une activité qui connaît une popularité remarquable. Enfin, on ne peut passer sous silence l'intérêt marqué des visiteurs, comme des résidents, pour la cueillette de petits fruits, avec en tête, le bleuets, fruit emblématique de la région.

En somme, le PRDTP vise à développer, diversifier et consolider les équipements et les infrastructures liés aux activités de plein air. Ainsi, les réseaux de sentiers de motoquad et de motoneige seront consolidés afin d'en assurer leur permanence sur le

territoire. Certains corridors de navigation seront mis en valeur avec l'implantation d'équipements et d'infrastructures favorisant les activités de canotage et de kayak. Des liens récréatifs entre les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon seront créés ce qui favorisera la connexion des différents sentiers de randonnée. De plus, l'implantation des infrastructures se fera dans le respect de l'environnement et de la protection des espèces fauniques et des paysages.

■ Protection, reconnaissance et intégration des sites historiques et patrimoniaux

La majorité des infrastructures et des activités culturelles se trouvent en territoire privé. Le potentiel de mise en valeur en territoire public s'articule principalement autour de la présence des communautés innues. De plus, les vestiges de la colonisation et du développement commercial et industriel, dont l'ancienne route du commerce des fourrures, les corridors historiques de navigation autochtone, l'exploitation forestière et énergétique, constituent d'autres produits à mettre en valeur.

Les voies de navigation ancestrales méritent une attention particulière puisque de nombreux sites archéologiques liés aux anciens postes de traite et aux sites de campement se situent le long de ce parcours.

Il est possible de réaliser différentes études de potentiel récréotouristique qui permettraient de recueillir et de documenter les sites patrimoniaux et les éléments culturels de la région qui pourraient, par la suite, faire l'objet de mise en valeur.

Enfin, le PRDTP du Saguenay-Lac-Saint-Jean favorisera, par ses choix de développement, l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.

